

Image not found or type unknown



## Je suis payee .35 heures/ semaine

Par **Seringue**, le **31/08/2021** à **06:40**

Bonjour,

J'ai un CDI de 35 heures/semaine. En calculant à la fin de la semaine j'ai fait 40 heures donc je dois récupérer 5 heures.

J'aimerais partir à 13 h le vendredi. En ai-je le droit ?

Merci de votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **31/08/2021** à **08:06**

Bonjour,

C'est quoi votre CDI de 151 heures par semaine ? Divisé par 5 jours de travail, cela donne 30 heures et 12 minutes par jour, c'est impossible.

Par **Marck.ESP**, le **31/08/2021** à **08:39**

Bonjour

Supposons un simple lapsus  $151+ / \text{mois} = 35\text{h/sem.}$

Par **Marck.ESP**, le **31/08/2021** à **08:41**

Bonjour

Que dit votre contrat de travail au niveau des heures en plus... Si la différence n'est donc ni payée, ni récupérée sous forme de RTT ?

Y-a-t-il un accord d'entreprise ?

Quelle est la position de votre direction ?

Par **P.M.**, le **31/08/2021** à **08:53**

Bonjour,

Il ne peut pas s'agir de RTT dans le cadre d'un CDI à 35 h par semaine soit 151,67 h par mois mais d'un repos compensateur de remplacement prévu par un Accord collectif mais dans ce cas, c'est majoration des heures supplémentaires comprise donc en principe de + 25 %...

Le repos compensateur devrait être pris en accord avec l'employeur suivant les modalités prévues..

Par **Prana67**, le **31/08/2021** à **12:24**

Bonjour,

Vérifiez si vous avez un accord 35h en vigueur dans l'entreprise.

Il pourrait y avoir un accord de modulation avec des périodes hautes et basses.

Ou un accord RTT. C'est à dire que vous travaillez 40 h et 5 h sont récupérées sous forme de RTT.

Par **P.M.**, le **31/08/2021** à **13:32**

Je répète qu'il ne peut y avoir aucun accord RTT pour une durée de travail de 35 h par semaine soit 151,67 h par mois...

Si le salarié nous dit qu'exceptionnellement il a fait 40 h de travail sur une semaine, ce n'est donc pas dans le cadre d'une période haute de modulation du temps de travail...

Par **janus2fr**, le **31/08/2021** à **13:36**

[quote]

J'ai un CDI de 35 heures/semaine. En calculant à la fin de la semaine j'ai fait 40 heures donc je dois récupérer 5 heures.

[/quote]

Bonjour,

Pourquoi dites-vous : "donc je dois récupérer 5 heures" ? Le principe général est le paiement des heures supplémentaires...